









# COMMENT CHOISIR VOTRE ARMOIRE

## PRINCIPAUX CRITÈRES :

- La nature des produits à stocker
  - Les matières employées pour la rétention doivent pouvoir résister aux produits qu'il pourrait contenir (acides, huiles, essences,...).
  - L'armoire ou le conteneur doit être résistant au feu pour le stockage de produits inflammables.
  - S'assurer que des produits de nature différente peuvent être stockés ensemble (voir tableau des compatibilités ci-dessous).
- Le lieu de stockage  
Selon le lieu de stockage (intérieur ou extérieur), l'armoire ou conteneur devra présenter des propriétés mécaniques spécifiques (résistance à la corrosion, aux chocs, aux UV, au feu...).

## TABLEAU DES COMPATIBILITÉS







Exemples avec quelques liquides couramment utilisés dans l'industrie et les ateliers.

				
	+	-	-	+
	-	+	-	0
	-	-	+	+
	+	0	+	+

⊕ : Les produits peuvent être stockés ensemble.

0 : Les produits ne peuvent être stockés ensemble que si certaines dispositions sont appliquées.

- : Les produits ne doivent pas être stockés ensemble.

	<b>Produit inflammable</b>
	<b>Produit comburant</b>
	<b>Produit mortel ou toxique</b>
	<b>Produit toxique ou nocif</b>
	<b>Produit corrosif</b>
	<b>Produit polluant pour l'environnement</b>

## LE STOCKAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



### Une bonne application de la réglementation :

Les produits phytosanitaires :

- doivent être conservés dans leurs emballages d'origine
- stockés dans un local réservé à cet usage, clairement identifié, fermé à clé et aéré ou ventilé.

### Les quantités stockables à la ferme :

Pendant la période d'utilisation dans la limite de 10 jours on peut stocker jusqu'à 1 tonne de produits classés T+ (très toxiques). En dehors de la période d'utilisation le stock ne devra pas dépasser 200 kg en solide ou 50 kg en liquide.

### Local ou armoire de stockage :

Seul le volume de produits à stocker détermine l'option local PHYTO ou armoire PHYTO dont le rôle sera, outre la mise en conformité du lieu, de conserver les propriétés physico-chimiques des produits, d'assurer une plus grande protection des utilisateurs et une meilleure gestion des stocks.

## LE STOCKAGE DE PRODUITS INFLAMMABLES



Le Code du Travail impose à l'employeur de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de garantir la sécurité de ses salariés et de ses biens. Les armoires et conteneurs anti-feu sont la réponse optimale pour le stockage de produits inflammables. CEMO vous propose une large gamme d'armoires réalisées suivant les normes en vigueur :

- EN 14470-1 et EN 1363-1

et répondant à la réglementation en vigueur (Arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation).

Grâce à ces solutions :

- ✓ Vous garantissez une évacuation sûre du personnel
- ✓ Vous permettez une intervention sûre des équipes de secours
- ✓ Vous empêchez la propagation des flammes et de la chaleur
- ✓ Vous empêchez toute réaction en chaîne des dangers

Réglementation sur le stockage de matière polluantes voir page 88 ou <http://cemofrance.fr/téléchargement/réglementation>